

# Un geste de coeur!



La Fondation du  
**COLLÈGE**  
de l'Assomption

Donner rend heureux!

## IL Y A PLUSIEURS FAÇONS DE DONNER :

- Le don en **ARGENT**
- Le don de **TITRES COTÉS EN BOURSE**
- Le don par **TESTAMENT**
- Le don d'une **POLICE D'ASSURANCE VIE**

*Vous avez le pouvoir de réaliser de grandes choses.*

## LÉGUEZ VOS VALEURS EN HÉRITAGE

Le don planifié permet à un donateur de prévoir et d'organiser son appui au Collège afin de maximiser la portée de son geste, tout en profitant des avantages fiscaux au moment le plus approprié.

Sa principale caractéristique est qu'il devient un moyen, pour le donateur, de perpétuer ses valeurs, sa cause.



## Don testamentaire

« Le don testamentaire est une merveilleuse façon de léguer nos valeurs en héritage. Il est primordial de donner à notre Alma mater pour que ses éducateurs forment la relève de demain. »

M. Michel Marcoux, 123<sup>e</sup> cours

Le don testamentaire a l'avantage de faire profiter la Fondation de dons importants tout en faisant bénéficier le donateur d'avantages fiscaux intéressants. Consultez votre conseiller financier !

## Don d'une police d'assurance vie

« Je désirais faire un don significatif à la Fondation du Collège. J'ai donc souscrit à une police d'assurance vie en cédant la propriété de façon irrévocable à la Fondation. »

M. Nicolas St-Cyr, 164<sup>e</sup> cours

Cette option est avantageuse pour les jeunes donateurs qui bénéficient de primes peu élevées. Consultez votre conseiller financier !



Pour plus d'informations, contactez la Fondation au 450 589-5621, poste 32101, [fondationducla@classomption.qc.ca](mailto:fondationducla@classomption.qc.ca).

## Don historique pour notre Fondation

C'est lors de la dernière réunion du conseil d'administration, tenue le 8 février 2022, que M. Michel Marcoux du 123<sup>e</sup> cours est venu signer un engagement de don totalisant **1 M\$**.

M. Marcoux avait fait un don de 450 000 \$ lors de la Campagne 2017-2021. Il ajoute donc 550 000 \$ à ses dons déjà versés à la Fondation du CLA. Ce don remarquable se décline ainsi : 350 000 \$ au fonds de bourses, 150 000 \$ pour le Parc sportif René Gaboury et 500 000 \$ en engagement de **dons jumelés** pour la réfection de la Vieille Chapelle.



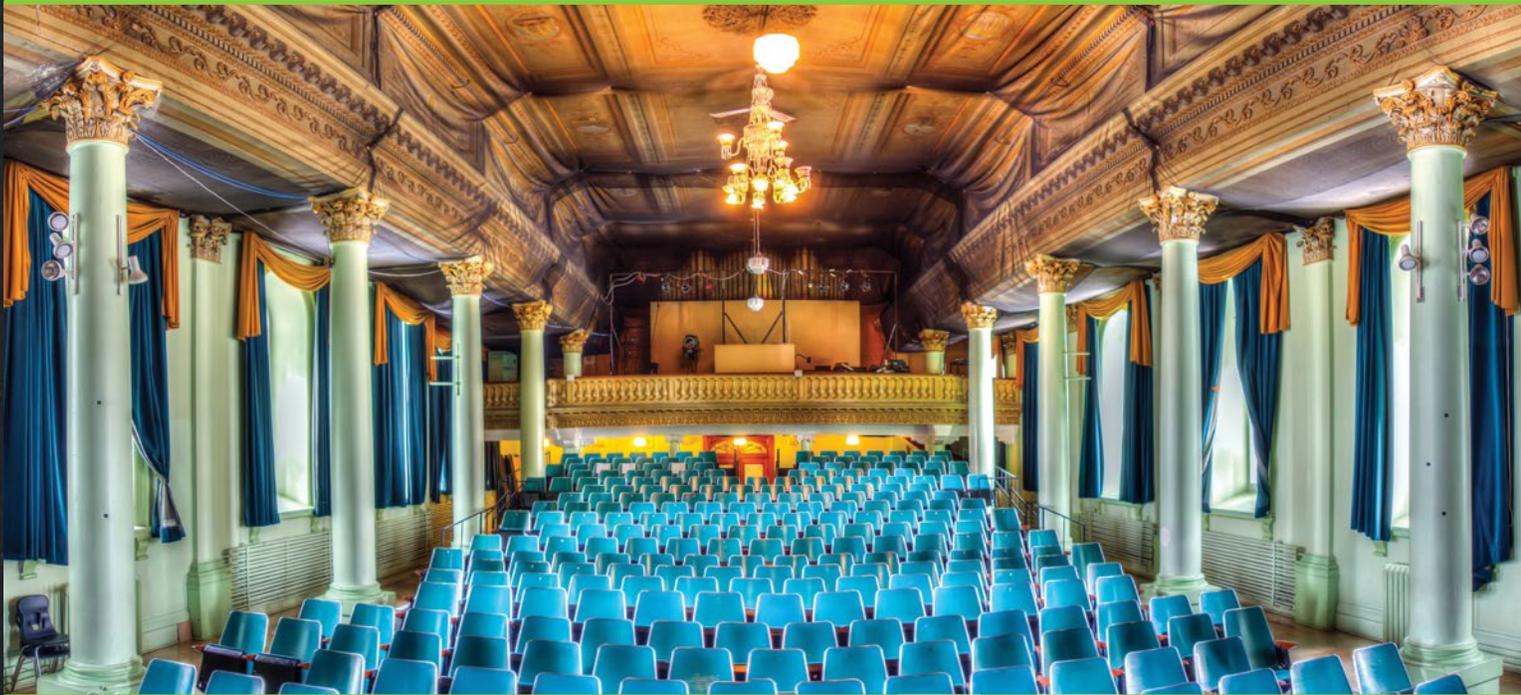
De gauche à droite: Mme Manon St-Hilaire, coordonnatrice de la Fondation, M. Michel Marcoux 123<sup>e</sup> cours, Mme Isabelle Magnan, directrice générale de la Fondation.

« En choisissant de devancer une partie d'un legs testamentaire, nous contribuons, dès maintenant, au fonds de bourses d'études et à l'amélioration des installations du Collège, bonifiant ainsi la qualité de vie des élèves et des membres du personnel. »

Michel et Dee Marcoux

# Une Chapelle à rénover

Cette magnifique salle, au passé riche de culture, retrouvera sa vocation et sera utilisée par les élèves et les enseignants d'arts du spectacle, comme la musique, la danse et le théâtre.



**DON JUMELÉ**  
DOUBLEZ VOTRE DON

[Cliquer ici](#)

Pour chaque don dédié à la réfection de la Vieille Chapelle, M. et Mme Marcoux y contribueront de valeur égale.



Pour plus d'informations, contactez la Fondation au 450 589-5621, poste 32101, [fondationducla@classomption.qc.ca](mailto:fondationducla@classomption.qc.ca)